Éducation de la petite enfance – Contribution importante à l'égalité des chances

Thèses et exigences de l'Initiative des villes: Politique sociale

Introduction

Dans sa stratégie 2015 "Élargir la politique sociale et agir en réseau", l'Initiative des villes: Politique sociale plaide pour une politique sociale préventive qui repose principalement sur la promotion de l'intégration et la garantie du minimum vital. L'intégration incarne en l'occurrence la vision d'une ville sociale qui offre aussi des chances aux plus faibles: „L'intégration comme image de l'appartenance, de l'acceptation, de l'équivalence; l'intégration comme prévention contre l'exclusion."

Dans les présentes thèses concernant l'éducation de la petite enfance, l'Initiative des villes: Politique sociale soutient que la durabilité de l'intégration et de la prévention dépend de mesures adéquates intervenant le plus tôt possible, à savoir auprès des petits enfants dès les premières années de vie. L'initiative des villes: Politique sociale entend ainsi contribuer activement au dialogue technique et politique sur la question, afin de favoriser une meilleure collaboration.

Bien des études montent que les premières années de vie sont décisives pour le développement social, émotionnel et intellectuel de l'enfant. L'encouragement précoce a pour objectif de permettre à tous les enfants de développer leur potentiel de développement, avec pour résultat de compenser des conditions de départ défavorables, de faciliter l'intégration et d'améliorer l'égalité des chances. Cette corrélation est prouvée par les expériences réalisées dans les pays qui disposent de systèmes éducatifs pour la petite enfance bien développés - et derrière lesquels la Suisse se trouve loin à la traîne. L'Initiative des villes: Politique sociale est donc d'autant plus résolue à s'engager en faveur d'une infrastructure complète pour la petite enfance en Suisse. Elle en appelle à la Confédération, aux cantons ainsi qu'aux villes et aux communes pour qu'ils assument leur responsabilité dans ce domaine à l'égard des plus jeunes.

Les thèses et exigences ci-après reposent sur les résultats de recherche pertinents et convergents sur les quatre constats suivants:

- 1er La famille est le facteur d'influence principal du développement de l'enfant.
- 2e L'éducation de la petite enfance profite à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale.
- 3e L'éducation de la petite enfance constitue un appui particulièrement utile pour les enfants issus de milieux défavorisés ou allophones.
- 4e Seuls des programmes aux objectifs et concepts clairs assurent l'impact durable de l'éducation de la petite enfance (scolarité et formation réussies).

Qu'entend l'Initiative des villes: Politique sociale par éducation de la petite enfance?
L'éducation de la petite enfance (ou encouragement précoce) comprend toutes les offres d'appui qui visent un développement intègre du petit enfant, de ses facultés motrices, linguistiques, sociales et cognitives. Elle soutient les parents et éducateurs en créant un environnement pour les enfants propice à leur bien-être psychique et physique. D'abord au sein de la famille, mais aussi dans l'entourage local et social. L'encouragement précoce vient compléter les différentes offres institutionnelles. En font notamment partie les services de conseil aux mères et aux pères, d'autres offres de soutien dans le contexte familial, les rencontres de parents, les groupes de jeux, structures d'accueil de jour, de même que l'éducation des parents.

L'éducation de la petite enfance couvre l'âge préscolaire, soit de la naissance à 4 ans.

A) THÈSES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DE LA PETITE ENFANCE

Aspects sociétaux et socio-politiques

1. L'éducation de la petite enfance pose la base de l'égalité des chances à l'école et au travail.
La réussite scolaire et les perspectives de formation sont étroitement liées – au sens positif comme au sens négatif – à l'origine sociale. Des études montrent que cette corrélation est plus marquée en Suisse que dans d'autre pays. L'éducation de la petite enfance permet de compenser les handicaps liés à l'origine socio-économique et d'améliorer l'égalité des chances entre les enfants. Ainsi, l'éducation de la petite enfance permet aussi de réduire les coûts individuels, sociaux et économiques consécutifs par exemple à des échecs scolaires et à l'absence de formation professionnelle. Les offres en matière d'éducation précoce doivent être accessibles à tous les enfants, indépendamment de leur origine sociale.

2. L'éducation de la petite enfance doit relever des pouvoirs publics et bénéficier d'un large soutien des politiciens et de la population.
Il existe en Suisse un multitude de structures et d'offres qui poursuivent, du moins en partie, les objectifs propres à l'éducation de la petite enfance. Les pouvoirs publics assument une fonction de pilotage au niveau de l'évaluation, du développement et de l'assurance-qualité pour le domaine de l'encouragement précoce. Ils veillent à la coordination des offres existantes et au développement de nouvelles offres complémentaires. Lorsque les offres requises ne sont pas fournies par des prestataires privés, les pouvoirs publics mettent sur pied au moins une offre de base.

3. L'éducation de la petite enfance considère et soutient en particulier les familles défavorisées.
Les offres de soutien sont particulièrement utiles aux familles qui élèvent des enfants dans des conditions existentielles difficiles, avec pour toile de fond le chômage, la pauvreté ou une intégration sociale déficitaire. En même temps, on constate que les familles socialement défavori-

sées participent souvent moins à de telles offres pour parents et petits enfants que les familles plus aisées. Et ce, notamment à cause d'un déficit d'information, de seuils d'accès trop élevés, du manque de ressources, ou parce que les offres correspondent peu aux réalités quotidiennes considérées. L'objectif est de sensibiliser justement les familles socialement faibles aux offres existantes, de considérer leurs besoins au moment de la conception des offres et d'assurer qu'elles aient accès à ces offres.

4. Les différentes offres en matière d'éducation de la petite enfance se complètent et sont reliées entre elles

Une infrastructure d'encouragement précoce constante dans les différents cadres de vie d'un enfant a un impact plus durable que des mesures isolées. Raison pour laquelle il faut coordonner et réseauter les différentes offres. Il convient également de favoriser la collaboration.

Aspects pédago-didactques et psycho-éducatifs, contexte d'apprentissage

5. Pour apprendre, les enfants ont besoin de pouvoir expérimenter au contact de leur environnement quotidien.

L'éducation de la petite enfance repose sur le constat scientifique selon lequel les enfants apprennent spécialement vite et bien dans les premières années de vie. Dès sa naissance, l'enfant cherche de lui-même à acquérir, à sa manière et selon son stade de développement, des aptitudes et des connaissances. A condition néanmoins que soit garanti son bien-être physique et psychique. L'éducation précoce signifie avant tout: permettre au petit enfant de devenir autonome dans son environnement de vie naturel via le jeu et l'action. L'éducation de la petite enfance consiste à créer les conditions-cadres optimales pour le développement de l'enfant et un environnement stimulant dans lequel l'enfant peut expérimenter divers sens et sensations. Et il ne s'agit là certainement pas d'une scolarisation anticipée via l'apprentissage de techniques culturelles telles que lire, écrire ou compter.

6. L'éducation de la petite enfance n'est efficace que si elle est constante.

La science et la pratique prouvent les effets cognitifs et expérimentaux positifs sur tous les enfants des groupes de jeux socialement et culturellement mixtes. Les enfants de milieux instruits profitent aussi des contacts sociaux. Pour les enfants issus de milieux défavorisés, des mesures d'encouragement précoce améliorent sensiblement leurs chances au moment de commencer l'école. L'important à cet égard, c'est la constance: l'accompagnement des enfants et de leurs parents durant toute la période préscolaire renforce la durabilité. Les offres en matière d'éducation précoce doivent dans la mesure du possible couvrir les différents cadres de vie des enfants (à la maison, autour du domicile, dans le quartier, dans les groupes de jeux, dans les structures d'accueil).

7. L'éducation de la petite enfance à d'abord lieu dans la famille. Les petits enfants ont besoin en outre de relations avec d'autres enfants et d'autres adultes.

La contribution majeure à la stimulation des enfants en bas âge est fournie au sein de la famille, par les parents. Associer les parents est donc aussi important dans le cadre des structures institutionnelles de l'éducation de la petite enfance. Un développement sain et complet de l'enfant implique qu'il puisse avoir des relations stables et stimulantes avec des adultes qui leur

offrent confiance, sécurité et considération; qui prennent au sérieux leurs questions, leurs intérêts et leurs potentiels et leur permettent de faire les expériences les plus diverses. Les petits enfants ont besoin de contacts avec les autres enfants. Pour offrir une forme de stabilité à leurs enfants, les parents doivent bénéficier de conditions de vie adéquates (couverture des besoins matériels fondamentaux, intégration sociale, reconnaissance et soutien dans leur mission parentale).

8. La promotion linguistique est centrale pour tous les enfants y compris les enfants allophones.
Comme tous les stades de développement, l'acquisition du langage est aussi une phase spécifique qui se détermine très tôt déjà. La promotion linguistique doit donc commencer le plus rapidement possible. L'acquisition du langage au stade de la petite enfance est essentiel pour la formation de l'identité, les relations émotionnelles, l'échange social et la communication. La promotion linguistique est donc un pilier central de l'éducation de la petite enfance. Elle doit se conformer aux besoins de l'enfant et à ses facultés d'explorer son environnement de manière ludique par le langage. Notamment pour les enfants issus de familles immigrées, le contact précoce avec la langue locale et la population autochtone est un facteur important qui permet d'améliorer leurs chances au début de la scolarité.

Aspects économiques

9. Les mesures de promotion dans le domaine préscolaire ont un impact favorable en termes économiques.
Disposer d'une main d'œuvre bien qualifiée constitue une ressource essentielle pour le futur économique de la Suisse. L'éducation de la petite enfance est l'un des nombreux jalons qui influencent positivement le parcours scolaire et professionnel des enfants. Elle permet aux jeunes de développer et d'exploiter leur potentiel individuel et offre ainsi la perspective d'un parcours ininterrompu à l'école et en formation, puis plus tard une entrée réussie dans le monde du travail. L'éducation de la petite enfance peut par ailleurs réduire les coûts économiques liés aux problèmes qui surviennent à l'adolescence – et qui sont souvent le résultat de mauvais départs dans l'enfance.

B) EXIGENCES DE L'INITIATIVE DES VILLES: POLITIQUE SOCIALE

Assurer le dialogue, le réseautage et la collaboration entre recherche et pratique au niveau suisse.
Le développement de l'éducation de la petite enfance doit se baser sur les résultats de la recherche et tenir compte des expériences de la pratique. Il convient à cette fin de renforcer le dialogue technique et la collaboration au niveau suisse. Il faut chercher à réseauter au niveau national les plateformes déjà existantes afin d'assurer un transfert de savoir optimal pour tous les acteurs du domaine de l'éducation de la petite enfance.

Clarifier les compétences politiques aux trois niveaux étatiques.
L'échange entre les trois niveaux institutionnels est indispensable dans le domaine de la petite enfance. Il implique que soient garantis la collaboration, le réseautage et la coordination entre Confédération, cantons et communes et notamment aussi que soient redéfinies les compétences.

Augmenter les fonds consacrés à l'éducation de la petite enfance.
Les besoins en matière d'éducation de la petite enfance sont énormes en Suisse. Ce domaine doit être reconnu comme tâche commune et financé conjointement par la Confédération, les cantons, les villes et les communes.

Développer des offres ciblées.
Il existe actuellement une multitude d'offres et de structures qui comptent au moins partiellement comme relevant de l'éducation précoce. Il convient de définir clairement les objectifs supérieurs de l'éducation de la petite enfance et ceux de chacune des offres. Il faut en outre procéder à un état des lieux qui donne une vue d'ensemble et montre les intersections ainsi que les lacunes. L'éducation de la petite enfance doit sur cette base être développée de manière ciblée; combler les lacunes et développer les offres existantes selon les besoins. On veillera en particulier à réseauter de manière optimale les différentes offres. Cette tâche doit être rattachée au niveau local ou régional.

Garantir l'accès des offres en matière d'éducation de la petite enfance aux enfants de toutes les familles.
Les offres en matière d'éducation de la petite enfance s'adressent à toutes les familles avec enfants en âge préscolaire. Il convient de se mettre d'accord sur des modes de financement adéquats permettant que les offres soient accessibles à tous les enfants, notamment ceux issus de familles défavorisées.

Soutenir les parents dans leurs compétences et leurs ressources
En leur qualité de personnes de référence essentielles pour le développement des enfants, les parents doivent pouvoir au besoin bénéficier d'un appui et d'un accompagnement dans leurs tâches éducatives.

Adopté par le Bureau de l'Initiative des villes: Politique sociale
Berne, le 19 mars 2010

www.inititative-villes.ch